

## Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 10 juin 2016

4ème Commission N° CP-2016-6-4-2

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la solidarité

Service consulté

## MODIFICATION ET DESIGNATION D'UN CONSEILLER DEPARTEMENTAL POUR REPRESENTER LE DEPARTEMENT AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE MAINTIEN A DOMICILE DE MULHOUSE (APAMAD)

Résumé: Le présent rapport a pour objet de procéder à la désignation d'un nouveau Conseiller départemental pour représenter le Département au sein de l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile de Mulhouse (APAMAD)

Conformément à l'article L.3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses représentants ou de ses délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs.

L'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile de Mulhouse (APAMAD) gère un service d'aide à domicile autorisé par le Département du Haut-Rhin pour l'intervention auprès des personnes âgées et en situation de handicap ainsi que plusieurs accueils de jour pour personnes âgées. Le Conseil départemental finance l'APAMAD au travers de l'aide sociale aux personnes âgées, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Les statuts de l'association prévoient que le Président du Conseil départemental et deux Conseillers départementaux sont membres de droit de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration. Ainsi, le 16 avril 2015, lors de la désignation des représentants du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs, M. Eric STRAUMANN, Mme Josiane MEHLEN-VETTER et M. Philippe TRIMAILLE ont été nommés.

Il vous est proposé que M. Alain COUCHOT, Président de la Commission Solidarité et Autonomie, siège à l'APAMAD, en remplacement de M. Philippe TRIMAILLE.

M. Eric STRAUMANN et Mme Josiane MEHLEN-VETTER restent membres de l'association.

\*\*\*\*

## Il vous est proposé:

- de désigner M. Alain COUCHOT à la place de M. Philippe TRIMAILLE en qualité de représentant du Conseil départemental à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile de Mulhouse, pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric STRAUMANN